

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 23 avril 2026 ayant pour objet la modification du règlement-taxé portant fixation de la redevance sur l'eau destinée à la consommation humaine a été approuvée par Monsieur le ministre des Affaires intérieures le 04 juin 2026; référence FC05-2026-A184.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Weiswampach, le 13 juin 2026.
Le collège des bourgmestre et échevins.

